



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16870
21 décembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

DEC 26 1984

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 31 octobre 1984 par le Président, le Premier Ministre et le Ministre des relations extérieures de la France, attestant que M. Claude de Kemoullaria a été nommé représentant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
